

## **Sous-comité des droits aux bases de connaissances (SCDBC) Mandat et mode de fonctionnement**

**Approuvé : CSC <2019-11-20>**

### **Objectif**

L'objectif du Sous-comité des droits aux bases de connaissances (SCDBC) est de planifier et d'effectuer les travaux visant à adapter les listes de titres des fournisseurs pour présenter avec exactitude les droits du RCDR. Ces listes sont ensuite fournies aux résolveurs de liens afin d'établir des cibles précises du RCDR dans les bases de connaissances. Le SCDBC sera aussi responsable de l'entretien et de la livraison de listes de titres pour les collections de Canadiana, les revues en libre accès, d'autres contenus associés avec le RCDR ou ses membres, ou tel que dirigé par le Comité stratégique du contenu afin d'augmenter la découvrabilité de ces contenus.

### **Mandat**

Le Sous-comité des droits aux bases de connaissances est établi en vertu de l'autorité du Comité de stratégie sur le contenu (CSC) pour l'aider à examiner le programme de contenu du RCDR et à faire des recommandations au Conseil quant à son orientation globale.

Le SCDBC relèvera du Comité de stratégie sur le contenu et a pour buts de :

- superviser le processus permanent de mise à jour des listes de titres qui est effectué par le personnel du RCDR afin d'assurer l'exactitude de la base de connaissances ;
- établir quelles applications de recherche relayée feront parties des responsabilités du Sous-comité ;
- entretenir des listes exactes et définitives des droits d'accès du RCDR pour les contenus sous licences afin d'appuyer les membres dans leurs activités de gestion des actifs ;
- se tenir au fait des nouveau standards pour KBART et d'actualiser les repères tels que nécessaire ;
- veiller à ce que le formatage des documents adopté soit le mieux indiqué et le plus polyvalente et assurer la distribution exacte aux profils de licences et aux résolveurs de liens ;
- collaborer avec les groupes régionaux pertinents lorsque les travaux se chevauchent ou qu'il existe des liens entre eux (p. ex., CBUO, CBUA, BCI, COPPUL);
- établir une structure de responsabilisation et des méthodes de communication efficaces pour le Sous-comité ;
- présenter des mises à jour régulières au Comité stratégique du contenu afin d'assurer la surveillance des activités du Sous-comité ;
- créer et maintenir la documentation nécessaire pour décrire les processus et les lignes directrices, et
- s'acquitter de d'autres responsabilités tel qu'il pourrait être ordonné par le Comité stratégique du contenu de temps à autre.

### **Composition**

Le Sous-comité sera composé de :

- Un maximum de huit (8) employés ou bibliothécaires.
- membres du personnel de la bibliothèque choisis parmi les membres, qui offrent une grande diversité de compétences. On considèrera les divers r solveurs de liens et plateformes partag es par les membres du RCDR (p. ex., EBSCO, Alma, SFX, 360 KB, OCLC ; Novanet, Projet de plateforme partag e de services des biblioth ques (PPS)).
- Le personnel du RCDR offrira des services de soutien administratif g n raux, au besoin, au Sous-comit .

### **Processus de nomination**

Les membres du Sous-comit  sont nomm s par le Comit  strat gique du contenu.

### **Pr sident**

Le SCDBC est pr sid  par un membre d sign  par le Comit  strat gique du contenu.

### **Mandat**

- Mandats  chelonn s de trois ans, normalement renouvelables une seule fois.

### **R unions**

- Les r unions peuvent se tenir n'importe o ,   la discr tion du pr sident
- Les r unions peuvent se tenir n'importe quand, pourvu qu'un avis de convocation  crit ait  t  transmis   chaque membre du comit  au moins sept jours avant la r union,   l'exclusion du jour de la signification. Les membres du Sous-comit  peuvent renoncer   l'avis de convocation par consentement  crit unanime
- Normalement, le Sous-comit  se r unit   chaque mois,   l'exception des mois de juillet et ao t, par t l conf rence
- Le quorum des r unions est la majorit  des membres du Sous-comit  (autres que les membres du personnel)

### **Structures de responsabilisation et de communication :**

- Le SCDBC rend compte de ses activit s au Comit  strat gique du contenu.
- Le pr sident du Sous-comit  fait rapport de ses activit s au CSC et, sur demande, soumet ses recommandations  crites   l'examen du Conseil d'administration
- Le pr sident du Sous-comit  veille   la distribution des r sum s, des proc s-verbaux et des documents des r unions par l'entremise du bureau du RCDR, afin que l'information communiqu e aux parties int ress es soit exacte et uniforme.

### **Politiques financi res et administratives**

- La participation au SCDBC est non r mun r e.
- Les frais de d placement et de r union des membres du groupe de travail sont rembours s conform ment aux politiques et aux proc dures du RCDR.
- Les membres du Sous-comit  doivent se conformer aux lignes directrices et aux politiques approuv es par le Conseil, ce qui inclut les politiques sur le code de conduite et les conflits d'int r ts.

